

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Courses de Côte, des règles spécifiques Course de Côte VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Course de Côte	
Asa organisatrice :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ISTRES
Nom :	52° COURSE DE COTE
Date :	2/3 MAI 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	REGIONAL
Eligibilité :	
Participation étrangère autorisée ?	N
Visa Ligue (date et numéro) :	N°18 DU 13/02/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 134 DU 13/02/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	PECOUT
Téléphone :	0615321912
Mail :	asa.istres@yahoo.fr
Organisateur technique	
Nom :	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ISTRES
Adresse :	PAVILLON DES SPORTS ALLEE DE LA PASSE PIERRE 13800. ISTRES
Téléphone :	06 15 32 19 12
Mail :	asa.istres@yahoo.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	DUFRESNE Régis
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	EYRAUD Delphine POUQUINE Georges
Directeur de Course	ALAIN Marie Laure
Directeur de Course adjoint	BARDIN Yannick
Commissaire Technique responsable	BIAGIONI Christophe
Commissaire(s) Techniques adjoint(s)	PRADO Philippe – BLANC Philippe – FERCHICHI Fayçal
Médecin responsable	GRANDMOUGIN Aude
Chargé de la mise en place des moyens	REYNIER Thierry
Chargé des relations avec les concurrents	FERCHICHI Nathalie
Chargé des Commissaires de route	CEZERAC Cedric
Chronométreurs	EYRAUD Adrien – JACCHERI Sandrine

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Date de parution du règlement	13/02/2026
Clôture des engagements (date & heure)	28 /04/2026 24h00
Publication de la liste des engagés (date & heure)	30/04/2026 20h00
Vérifications administratives (lieu, date & heure)	Samedi 2 mai – 9h/12h
Vérifications techniques (lieu, date & heure)	Samedi 2 mai – 9h15/12h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais (date & heure)	« 13h00
Briefing des commissaires (date & heure)	« 13h30
Essais non chronométrés (date & heure)	« 14h30
Essais chronométrés (date & heure)	« après essais non chrono et dimanche 3 mai 8h30
Briefing des pilotes (date & heure)	Ecrit
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course (date & heure)	Samedi 2 mai 19h00
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs (date & heure)	Samedi 2 mai 11h00

Course	
3 montées de course	DIMANCHE 3 Mai à partir de 10h30
4° montée de course	Sur décision de la Direction de Course
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium (date & heure)	A l'arrivée sur la Ligne de Départ
Remise des prix (date & heure)	Dimanche 3 Mai – à l'arrivée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 2 MAI 2026 de 9h00 à 10h00, lieu CEC LES HEURES CLAIRES

Vérifications techniques le 2 MAI 2026 de 9H15 à 12H15, lieu CEC LES HEURES CLAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse GARAGE MPR ZAC DU TUBE 13800. ISTRES

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : PAVILLON DES SPORTS – ALLEE DE LA PASSE PIERRE 13800. ISTRES..... jusqu'au 28/04/2026 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à380 €, réduits à **160 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à50..., les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement, une photocopie de la 1^{ère} page du PTH/PTN.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques Courses de Côte VHC

Le nombre des voitures admises est fixé à 100

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte ou règlement particulier de la course de support.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Publicité obligatoire SAM / LOVAUTO

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de 1.5 KM a le parcours suivantCD16 13800. ISTRES.....

La course se déroulera en 4 montées (si possible)

Départ CD16.....

Arrivée CD16.....

Pente moyenne 3%.....

Longueur du parcours 1.5 KM

Modalités de retour au départ EN CONVOI

Parc de départ *PARKING CEC LES HEURES CLAIRES et CORNICHE DE SUFFREN ISTRES*

Parc d'arrivée CD 16

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu CD 16

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à ..PARKING CEC LES HEURES CLAIRES et CORNICHE DE SUFFREN).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de SAMEDI 2 MAI – 8H00

**Les remorques devront être garées au Terrain MULTISPORTS à proximité du parc concurrents
CEC LES HEURES CLAIRES**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*) *SUR LIGNE DE DEPART*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications
- Pendant les essais et la course au parc départ PATRICK SOFT
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée PATRICK SOFT

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

LieuLIGNE DEPART CD16.

Téléphone permanence n° 06 15 32 19 12

Centre de secours le plus proche :

Lieu : ISTRES Téléphone n°

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera un briefing écrit remis aux pilotes lors des Verif Adm

7.3P. COURSE

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir Règlement Standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

un classement général ; un classement par classe ; un classement féminin

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes

La remise des prix se déroulera le ...SAMEDI 3 MAI 2026 à ...l'issue du délai règlementaire.